



République Française

Mis en ligne le 19 janvier 2023

Saint Denis, le 29 JUIL. 2022

ARRETE N° 01 /2022

**PORTANT DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA
REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES
AU
DEPARTEMENT DE LA REUNION**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.330-1 et R.330-2 à R.330-4 ;
- VU** l'élection du Président du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Président du conseil départemental, élisant domicile à l'Hôtel du Département, 2 rue de la Source à Saint-Denis, désigne **Madame Linda NASSALAM**, responsable de la Cellule Affaires Générales au sein de la Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées, responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

ARTICLE 2 : Les saisines de la CADA concernant le Département lui seront adressées sur l'adresse courriel fonctionnelle : service.juridique@cg974.fr et ses coordonnées sont les suivantes : Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées – 2 rue de la Source – 97488 Saint-Denis cedex ; tél : 0262 90 36 35.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour le Président du Conseil Départemental
et par Délégation,
Le Directeur Général des Services
: Michel COURTEAUD